

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences des projets de règlement numéros **RCA06-08-0020-11** et **RCA06-08-0020-12** modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et le projet de règlement **RCA08-08-0001-111** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adoptés le 5 juin et le 3 juillet 2018. Cette assemblée aura lieu le **18 juillet 2018**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro **RCA06-08-0020-11** a pour objet de:

- Prévoir les critères pour permettre un usage conditionnel pour la vente au détail à une entreprise de production de produits alimentaires dans la zone I05-005. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone I05-005 délimitée approximativement, par le périmètre formé au nord par la limite arrière des propriétés situées du 2640 au 3050, boulevard Pitfield, à l'est par le chemin du Bois-Franc et par la limite arrière des propriétés situées au 2500, boulevard Pitfield et au 9275, route Transcanadienne, au sud par la limite arrière des propriétés situées du 9305 au 9555, route Transcanadienne, et à l'ouest par le boulevard Henri-bourassa et par la limite arrière des propriétés situées du 2700 au 2990, rue Halpern. Ce périmètre exclut les propriétés situées au 9600, boulevard Henri-Bourassa et du 2865 au 3000, rue De Miniac. Une demande peut provenir de la zone I05-005 et de toutes zones contiguës à celle-ci;
- Prévoir les critères pour autoriser des usages conditionnels distincts au sous-sol dans la zone C15-106. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone C15-106 délimitée approximativement par le périmètre formé au nord par le boulevard Marcel-Laurin, à l'est par le lot numéro 2 409 431, au sud par la limite arrière des propriétés situées du 297 au 361, rue Tait et à l'ouest par la rue Saint-Louis. Une demande peut provenir de la zone C15-106 et de toutes zones contiguës à celle-ci.

Le premier projet de règlement numéro **RCA06-08-0020-12** a pour objet de prévoir les critères pour autoriser l'usage « enseignement scolaire au niveau secondaire (2241-03) » comme usage conditionnel dans la zone C03-048. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone C03-048 délimitée approximativement, par le périmètre formé au nord par la limite latérale droite de la propriété située au 5885, boulevard Henri-Bourassa, à l'est par le boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest par la limite latérale droite de la propriété située au 2625, rue Duchesne et au sud par la limite latérale droite de la propriété située au 5925, boulevard Henri-Bourassa. Une demande peut provenir de la zone C15-106 et de toutes zones contiguës à celle-ci.

Le premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-111** a pour objet de modifier la grille des usages et normes de la zone C08-077 afin de permettre des cases de stationnement extérieures, des bâtiments d'un étage et de réduire la marge avant. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone C08-077 délimitée approximativement, par le périmètre formé au nord par le boulevard Henri-Bourassa, à l'est par le lot numéro 5 256 503, au sud par la limite arrière de la propriété située au 2385, rue des Équinoxes, et à l'ouest par la rue Wilfrid-Reid. Une demande peut provenir de la zone C15-106 et de toutes zones contiguës à celle-ci.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ces projets de règlement sont disponibles pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 4 juillet 2018

Isabelle Bastien avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING**

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequences of the adoption of draft by-laws number **RCA06-08-0020-11** and **RCA06-08-0020-12** modifying by-law number RCA06-08-0020 on conditional uses and by-law number **RCA08-08-000-111** modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, adopted on June 5, 2018, and on July 3, 2018. This consultation meeting will be held on **July 18, 2018 at 7 p.m.**, at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, in Saint-Laurent.

The object of first draft by-law number **RCA06-08-0020-11** is to:

- Plan criteria to permit a conditional use for retail sale for a food products company in zone I05-005. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone I05-005 approximately delimited to the north by the rear limit of the properties located from 2640 to 3050, boulevard Pitfield, to the east by chemin du Bois-Franc and the rear limit of the properties located at 2500, boulevard Pitfield and at 9275, route Transcanadienne, to the south by the rear limit of the properties located from 9305 to 9555, route Transcanadienne, and too the west by boulevard Henri-bourrassa and by the rear limit of the properties located from 2700 to 2990, rue Halpern. This perimeter excludes the properties located at 9600, boulevard Henri-Bourassa and from 2865 to 3000, rue De Miniac. A request may come from zone I05-005 and all the adjacent zones;
- Plan criteria to authorize distinct conditional uses in the basement in zone C15-106. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone C15-106 approximately delimited to the north by boulevard Marcel-Laurin, to the east by lot number 2 409 431, to the south by the rear limit of the properties located from 297 to 361, rue Tait and to the west by rue Saint-Louis. A request may come from zone C15-106 and all the adjacent zones.

The object of first draft by-law number **RCA06-08-0020-12** is to plan criteria to authorize the use « *enseignement scolaire au niveau secondaire (2241-03)* » as conditional use in zone C03-048. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone C03-048 approximately delimited to the north by the right lateral limit of the property located at 5885, boulevard Henri-Bourassa, to the east by boulevard Henri-Bourassa, to the west by the right lateral limit of the property located at 2625, rue Duchesne and to the south by the right lateral limit of the property located at 5925, boulevard Henri-Bourassa. A request may come from zone C15-106 and all the adjacent zones.

The object of first draft by-law number **RCA08-08-0001-111** is to modify the grid of uses and standards of zone C08-077 to permit outdoor parking spaces, one floor buildings and to reduce the front setback. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone C08-077 approximately delimited to the north by boulevard Henri-Bourassa, to the east by lot number 5 256 503, to the south by the rear limit of the property located at 2385, rue des Équinoxes, and to the west by rue Wilfrid-Reid. A request may come from zone C15-106 and all the adjacent zones.

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain the draft by-laws and the consequences of their adoption and will listen to any person who intend to express themselves on this subject.

These draft by-laws are available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montreal, July 4, 2018

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council